Des « flammes glaçantes ».

Le cas Manuel de Fonseca, entre intimité et scandale (*Paraquaria*, Santiago du Chili, 1613).

Michèle Guillemont

Université de Lille Sciences humaines et sociales, CECILLE EA 4074

Dans la documentation de la province jésuite de *Paraquaria* du XVIIe ou XVIIIe siècle, là où affleure quelque intimité (dans son acception la plus courante et actuelle) le scandale a déjà éclaté : quelque *crimen sollicitationis* fait l'objet d'une accusation publique au terme de commérages et rumeurs ; le récit d'une dispute politique, opposant Compagnie de Jésus et évêque, évoque au passage quelque impudicité pour relever encore une dénonciation grave—telle une infraction au Patronat royal, une usurpation du pouvoir royal ou ecclésiastique, le détournement des richesses, quelque alliance avec l'ennemi portugais ou hollandais...

Or, la tension entre un intérieur (intimité entendue proche de son étymologie) de la Compagnie de Jésus fortement protégé et le fracas public peut être observée dans cette province des confins de l'empire espagnol dès sa fondation. Nous le ferons ici à partir du cas du novice Manuel de Fonseca¹ dont l'« apostasie » fit grand bruit dans les années 1613-1614 et fut dénoncée longtemps, avec une rare constance, par Diego de Torres Bollo², le supérieur de *Paraquaria*.

¹ Né au Portugal, à Evora en 1579, Manuel de Fonseca était entré dans la Compagnie de Jésus à Lima le 24 juillet 1595 d'après le *Catálogo de los jesuitas de la Provincia del Paraguay (Cuenca del Plata)* 1585-1768 établi par Hugo Storni, Rome, 1980, p. 103.

² L'établissement de la première biographie de Diego de Torres Bollo est celle de Juan Eusebio Nieremberg publiée dans ses *Vidas ejemplares y venerables memorias de algunos claros varones de la Compañía de Jesús, de los Cuales es este Tomo Cuarto*, Madrid, Alonso de Paredes, 1647. Quelques études spécialisées sont consacrées à ce jésuite : Giuseppe PIRAS, « P. Diego de Torres Bollo, il potere coloniale spagnolo e la "salvación y libertad de los indios" », *Archivio per l'Antropología e la Etnologia*, CXXXV, 2005, p. 83-94 et « El P. Diego de Torres Bollo. Su programa, su partido y sus repercusiones », dans Laura LAURENCICH et Paulina NUMHAUSER BAR-MAGEN (ed.), *Sublevando el virreinato*, Quito, Abya Yala, 2007, p. 125- 155. Quant à Diego de Torres Bollo, auteur de textes de propagande pour son ordre, voir Aliocha MALDAVSKY dans « Entre mito, equívoco y saber. Los jesuitas italianos y las misiones extraeuropeas en el siglo XVII », plus particulièrement p. 44, dans *Missions d'évangélisation et circulation des savoirs : XVIe-XVIIIe siècle*, ed. Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, Marie-

Situation de Manuel de Fonseca

Quelques lettres des Généraux romains Claudio Acquaviva et Muzio Vitelleschi, appartenant à la correspondance exclusivement interne de la Compagnie de Jésus, permettent l'approche de ce lointain conflit.

La première date de 1608. Claudio Acquaviva y demande à Diego de Torres Bollo, attelé à l'immense tâche de fonder et d'organiser la nouvelle province jésuite, de ne rien décider concernant Manuel de Fonseca :

[...] Por averse moderado en esta Congregacion General el decreto **de Genere** que en la otra se hizo, sera conveniente que no se {- resuelva} cosa ninguna del H. (hermano) Manuel de Fonseca hasta que V.R. tenga noticia de lo que la Congregacion a hecho pues se abra de guiar conforme a ello³.

On comprend bien de quoi il s'agit: selon le décret 68 pris par la Cinquième Congrégation Générale (1593) pour l'Espagne et ses territoires, l'ascendance juive de Manuel de Fonseca interdit à celui-ci l'entrée dans cet ordre religieux. Or, en 1608 la Sixième Congrégation Générale modère cette prohibition par le décret 45 afin de permettre l'entrée dans la Compagnie de toute personne établissant que les cinq générations précédentes sont chrétiennes—suivant la décision de la Junte réunie sur ordre de Philippe II, et sous la direction de l'Inquisiteur Général Pedro de Portocarrero, entre 1596-1599, de limiter l'exigence sur la pureté de sang à cent ou cent cinquante ans. La solution à la situation particulière de Manuel de Fonseca que suggère Claudio Aquaviva est simple : il suffit d'attendre puisque ce novice se retrouvera en règle dès l'entrée en application de la nouvelle disposition.

La correspondance de l'année 1608 fait état du soutien que le Général exprime directement à l'intéressé :

Lucie COPETE, Aloicha MALDAVSKY, Ines G. ZUPANOV et pour d'autres éléments bibliographiques : « Quitter l'Europe pour l'Amérique : mode d'emploi d'une quête missionnaire au début du XVIIe siècle » dans Buchet, Christian ; Verge-Franceschi, Michel. *La Mer, la France et l'Amérique Latine*, Paris, Presses Universitaires Paris Sorbonne, 2006, p.149-16

³ Martín María MORALES, A mis manos han llegado. Cartas de los PP. Generales a la Antigua Provincia del Paraguay (1608-1639), Madrid, Universidad Pontificia Comilllas, 2005. Il s'agit ici du document 6, p. 6. Voir également le document 34, p. 23, dans une lettre postérieure donc au même Diego de Torres: «El P. Juan Romero lleva toda la buena resolución que VR pueda dessear en el negocio del P. Manuel de Fonseca de lo qual nos holgamos grandemente pues su religión es tan grande y lo merece tanto ».

De mucho consuelo nos á sido su carta de 28 de março del año passado viendo por ella el mucho amor que nuestro Señor a puesto en su coraçon para con su madre la Compañía. Junto con la humildad, yndiferencia y zelo que su Magestad le da para aprovecharse asi y ayudar a los proximos, a lo qual atribuimos el averse puesto y aclarado su negocio de manera que podamos enteramente consolar a VR de lo que dessea, de lo qual tambien nosotros emos recebido particular consuelo, lo demas que a esto toca remitimos al P. Procurador que de aca va; en las oraciones⁴.

Par ailleurs, Acquaviva exprime l'estime qu'il a pour ce novice auprès du vicerecteur du collège de Santiago où réside Fonseca [...] Tambien le escrivimos del P.
Manuel de Fonseca que nos emos alegrado de hallar camino para consollale y premiar su
mucha virtud [...]⁵, ou encore à d'autres religieux se trouvant également au Chili:
« [...] Del Hermano Juan Martínez quedamos advertidos y le procuraremos consolar, y no
lo quedamos poco de aver podido hazer este officio con el P. Manuel de Fonseca pues tanto
lo merecen sus partes y virtud [...] »⁶.

Dans les années 1610-1613, plusieurs réponses directes d'Acquaviva à des courriers de Fonseca font allusion aux différends entre le jeune religieux et le Supérieur de la Province sur les collèges de Santiago et de Mendoza ou à propos de l'emploi de religieux pour les ministères auprès des Indiens⁷.

En 1614, Fonseca n'appartient déjà plus à la Compagnie. S'adressant à Diego de Torres Bollo, Claudio Acquaviva dit approuver son expulsion : « [...] Bien despedido esta el P. Manuel de Fonseca, porque segun su impedimento, no podia estar en la Compañia y mas sabiendolo y aviendolo callado quando fue recebido [...] »⁸. Or, l'argument exposé ici étonne. L'empêchement, annulant ou rendant illicite l'admission dans l'ordre religieux, peut-il être celui de l'origine juive que les

- Atlante. Revue d'études romanes, n°8, printemps 2018 -

⁴ M. M. MORALES, A mis manos han llegado..., document 19, p. 13-14.

⁵ *Id.*, document 25, p. 16.

⁶ *Id.*, document 30 p. 19.

⁷ Id., documents 74 p. 54, 82 p. 62 et 76 p. 107. Dans chacune de ses lettres, le Général affirme ne pas douter qu'une solution aura déjà été trouvée à l'arrivée de ses missives... Quant au travail missionnaire de Manuel de Fonseca, voir Francisco ENRICH, Historia de la Compañía de Jesús en Chile, 2 vols., Barcelone, Imprenta de Francisco Rosal, 1891, vol. 1, p. 156-157.

⁸ *Id.*, document 152 p. 108.

autorités n'ignoraient plus depuis l'aveu qu'avait fait Fonseca⁹ lors de sa troisième probation? La hiérarchie locale et romaine n'avait pas déclaré immédiatement illicite l'admission de Manuel de Fonseca; au contraire, accordant du temps au temps, elle attendait que la situation s'accommode d'elle-même. S'il existait un autre motif d'inhabilitation ¹⁰ que l'ascendance judéoconverse parmi les cinq absolus que sont le reniement et l'excommunication, l'homicide et le péché grave et infâme, l'habit religieux antérieur à l'entrée dans la Compagnie de Jésus, le mariage consommé, la maladie troublant l'esprit , il n'apparaît jamais dans la correspondance interne, entre Paraguaria et Rome, ou au cours des longs mois de la polémique publique qui suivit le départ de Manuel de Fonseca. Plus particulièrement, le récit que construit Diego de Torres Bollo du « tumulte » imputé à Manuel de Fonseca¹¹ n'explicite jamais cet empêchement cependant « fort nocif pour la Compagnie de Jésus », au point d'obliger le supérieur de la province à l'expulsion (Impulit me coelatum impedimentum Societati maxime noxium).

Dans un autre courrier de 1614, Claudio Acquaviva semble accepter la demande du père Supérieur Provincial de poursuivre l'évêque de Santiago devant les autorités métropolitaines à cause de la protection que ce dernier accorde au jeune « apostat », même s'il met en garde sur la complexité du recours à la procuration des Indes de la Compagnie de Jésus à Madrid :

[...] Si algo se huviesse de hazer por lo que sucedio en Chile con Manuel de Fonseca, avia de ser en Madrid informando de todo al Consejo, y para esso fuera bien aver enterado con toda claridad al P. Francisco de

⁹

⁹ On se souviendra que l'ascendance juive ne fait originellement pas partie du chapitre des Constitutions de l'Institut sur les empêchements mais de celui indiquant des interrogations permettant de mieux connaître la personne qui veut entrer dans la Compagnie de Jésus. Sur l'évolution de cette question de l'origine chrétienne « ancienne ou moderne » tout au long du XVIe siècle, l'article de référence est celui de Pierre-Antoine FABRE, « La conversion infinie des conversos. Des « nouveaux-chrétiens » dans la Compagnie de Jésus au 16^e siècle », Annales. Histoire, Sciences Sociales, 54e année, n° 4, 1999, p. 875-893.

¹⁰ Diccionario histórico de la Compañía de Jesús, dirs. Charles E. O'NEIL et Joaquín M. DOMÍNGUEZ, Roma-Madrid, Instituto Histórico S.I.-Universidad Pontificia Comillas, 2001, 4 vols., p. 2044-2045.

¹¹ Nous nous référons ici aux pages 359-370 de la lettre annuelle de 1614, écrite par Diego deTORRES BOLLO, publiée dans *Iglesia: cartas anuas de la provincia del Paraguay, Chile y Tucumán de la Compañía de Jesús, 1615-1637*, Buenos Aires: Facultad de filosofía y letras, Instituto de Investigaciones históricas, 1929. Sebastián de COVARRUBIAS, *Tesoro de la lengua castellana o española*, «Tumulto, el ruydo y bullicio, y alboroto que haze mucha gente junta, para acometer algun mal hecho (...)», Madrid, Luis Sánchez, 1611, f. 57 v.

Figueroa, que podria se alcançase una cedula real para el obispo, como la que se saco para el de Guatimala, que se entiende aver sido de mucho provecho [...]¹².

Surtout, nous savons que cette démarche était à contretemps : l'évêque de Santiago, le franciscain Juan Pérez de Espinoza avait envoyé sa démission à Philippe III dès 1613 afin de se « libérer » des « persécutions » qu'il disait subir dans son évêché à cause d'un autre jésuite, autrement plus célèbre : Luis de Valdivia¹³.

Après 1614, la correspondance de la Compagnie de Jésus avec la province de *Paraquaria* ne mentionne plus Manuel de Fonseca. Dès sa prise de fonction, en 1616, le successeur de Claudio Aquaviva, Mutio Vitelleschi, indique à un jésuite chilien avoir exigé à Diego de Torres Bollo de ne plus rien tenter : « [...] *abra V.R. visto como se escrivio al P. Diego de Torres, provincial, acerca de lo de Fonseca, en lo qual no hay mas que hazer, ya que esta fuera, Dios le ayude y guarde como deseo a V.R. [...] » ¹⁴.*

Cette même année 1616, Pedro de Oñate est désigné à la tête de *Paraquaria* en remplacement de Diego de Torres Bollo et Vitelleschi recommande l'éteignement de ce scandale : « [...] *Juzgamos aca lo mismo que V.R. siente que no ay necessidad de insistir ni hazer caso de lo de Fonseca, porque con esso se ira olvidando, y nos quitaremos de ruidos [...] » ¹⁵. Le déplacement des principaux acteurs du conflit permet de refermer le dossier Manuel de Fonseca.*

 $^{^{12}}$ M. M. MORALES, A mis manos han llegado..., documento 189 p. 126. Nous n'avons pas su retrouver la cédule royale mentionnée ici.

¹³ Id.: M. M. Morales cite la lettre de démission d'Espinoza étonnamment ironique, pour ne pas dire polémique, datée du 20 février 1613: « Suplico a Vuestra Majestad que, atento a lo referido, me haga merced de aceptarme esta renunciación que hago de este Obispado, y proveerlo en quien Vuestra Majestad fuese servido, pues hay tantos pretensores para él. Y el P. Luis de Valdivia lo merece, por haber traído, a costa de Vuestra Majestad, doce religiosos de la Compañía a este reino, sin qué, ni para qué, y por haber engañado al Virrey del Perú, diciéndole y prometiéndole que todo el Reino le traería de paz: en que ha gastado mucha hacienda de la Real Caja, dando a entender que las demás religiones, clérigos y Obispos hemos comido el pan de valde y que sólo ellos son los apóstoles del Santo Evangelio. Siendo esto verdad, muy bien merece que Vuestra Majestad le haga la merced deste Obispado y a mí me libre de sus persecuciones », note c, p. 16.

¹⁴ *Id.*, documento 205, p. 135.

¹⁵ *Id.*, documento 224, p. 151.

Les récits des jésuites : XVIIe et XVIIIe siècles

Nous n'avons aucun document nouveau qui permettrait de franchir la frontière vers un intérieur de l'ordre jésuite¹⁶ et y découvrir ce qui, véritablement, aurait empêché Manuel de Fonseca d'appartenir à cet ordre si tant est qu'il y eût jamais un autre motif que les origines familiales non chrétiennes. Notre propos se limite à observer la construction narrative de ce cas, l'une contemporaine et les autres très postérieures, et comment s'y tend la relation entre intimité et bruit public.

Le récit de Diego de Torres Bollo dans la lettre annuelle de *Paraquaria* de 1614

La lettre annuelle de 1611 de Diego de Torres Bollo sur les avancées de *Paraquaria* incluait le récit intégral des deux mois de mission avec un autre père dans des vallées chiliennes de Manuel de Fonseca, écrit par ce dernier. Celle de 1614, emplie des bruits et fureurs contre la Compagnie de Jésus un peu partout en *Paraquaria*, prend une double précaution avant de rendre compte des événements qui survinrent à Santiago en 1613.

D'emblée, le supérieur provincial déclare ne pas ignorer l'une des principales contraintes de la lettre annuelle : la nécessaire sélection des sujets et des thèmes. En effet, cet écrit qui lie la terre lointaine et le centre de référence romain se concentre normalement sur le travail d'évangélisation et les missions, leurs difficultés et leurs fruits, cherchant à éveiller chez ses lecteurs des vocations pour la vigne lointaine du Seigneur. En consacrant quelques pages intitulées « De tumultu contra Societatem excitato per apostatam quemdam», l'auteur sait qu'il contrevient à ce principe, même s'il veut respecter l'exigence de simplicité, humilité et objectivité :

¹⁶ Manuel de Fonseca ne figure pas dans les ouvrages de José Toribio Medina, *Historia del Tribunal del Santo Oficio de la Inquisición en Chile*, prologue d'Aniceto ALMEYDA, 2 vols., Santiago de Chile, Impr. Universitaria, 1952, ou *Historia del Tribunal de la Inquisición de Lima*, prologue de Marcel BATAILLON, 2 vols., s.l., s.n., 1956, ou Teodoro HAMPE MARTÍNEZ, *Santo Oficio e historia colonial: aproximaciones al Tribunal de la Inquisición en Lima*, 1570-1820, Lima, Ediciones del Congreso del Perú, 1998.

[...] Et quam quam hoc, ut multa alia his publicis intertexta litteris, secretas petere uideatur: Tamen quia illud, vt reliqua, publicum adeo, vt per omnium ora vagetur: et iniuria accepta a publicis, et publica hominis petulantia, etiam ad publicum diuulgandum facinus me adduxit; feci inter nostros quo veritas cognoscatur, a falsisque rumoribus (inter homines abundantius nam solent augeri) segreget [...]¹⁷.

Bien qu'acteur direct du conflit qu'il expose, Diego de Torres Bollo décide, contre le modèle textuel imposé mais dans l'intérêt supérieur de la Compagnie de Jésus, de décrire une situation scandaleuse pour contrer l'injure publique d'un agresseur et le scandale qui s'ensuit. Son récit doit répondre au défi de rendre compte de la tension extrême, traduite par l'oxymore des « flammes glaçantes » aiguisé encore par le terme grec ἀντιπερίστασις¹⁸ , et d'exposer tout ce qui peut l'être d'un Manuel de Fonseca ayant dissimulé ce qui ne pouvait l'être. Autrement dit, le supérieur provincial se propose d'affronter le scandale public tout en préservant l'extrême intériorité de son ordre religieux, de braver la dialectique périlleuse entre le dedans de sa congrégation et la publicité extérieure.

Disons-le d'emblée : la narration de Diego de Torres Bollo évite l'exposition de ce qui empêchait l'entrée de Manuel de Fonseca dans la Compagnie de Jésus et ne laisse rien deviner des arrangements internes, comme avec le délai d'application du nouveau décret pris sur la pureté de sang par la Congrégation générale.

Dès le titre de ce passage à l'exceptionnalité signalée et soulignée dans la lettre annuelle, c'est la figure d'un « apostat » que le supérieur provincial pose : De tumultu contra Societatem excitato per apostatam quemdam. Le personnage est identifié

– *Atlante. Revue d'études romanes*, n°8, printemps 2018 —

¹⁷ L'ensemble de ce récit se trouve aux pages 358-369 de *Iglesia: cartas anuas de la provincia del Paraguay..., op.cit.*

¹⁸ On se souviendra qu'« *antiperistaseôs* », en français « antipéristase », est un concept appartenant à l'origine à la Physique d'Aristote. La signification première concerne l'action de deux éléments contraires dont l'un sert à rendre l'autre plus fort, plus vivant, meilleur.

¹⁹ Sur quelques textes de la Compagnie de Jésus concernant les « apostats », on rappellera celui de Nicolás de Bobadilla de 1570, relativement clément envers ceux qui étaient liés par les vœux simples étudié par Mario SCADUTTO dans « Il "Libretto consolatorio" di Bobadilla a Domenech sulle vocazioni mancate (1570) », AHSI, n°43, 1974, p. 85-101, ou celui de Pedro de RIBADENEYRA, Dialogos de los sucessos tragicos a los expulsos de la religion de la Compañia de Jesus, dont plusieurs manuscrits sont conservés (entre autres par le Centre Sèvres des facultés jésuites de Paris (AR 2/214,1).

immédiatement Manuel Fonseca Lusitanus , puis dépeint par son habileté et sa ruse acuto quidem sed vafro ingenio vir. Une sentence morale affirme l'inclination vers le mal d'un tel esprit « (solet enim plerumque astutia ingenii acumini iuncta in malum semper ferri, atque impellere) et écrase la question de l'empêchement : occulto, et graui in Societatem ingressus est impedimento, quod semper coelauit.

La gravité du secret que porte Manuel de Fonseca est à la mesure de la malignité de celui-ci, forçant l'immédiate intervention de Dieu dans la trame narrative loin d'une remise en cause de la hiérarchie et de la tolérance de celle-ci sur le motif de l'empêchement donc anticipant son châtiment au futur traître en lui infligeant une maladie continuelle :

[...] Et quoniam Deum Dominum aequum iniuriae Societati illatae uindicem semper experti sumus (sumus autem pupilla oculi eius) impunem non praetermisist iniquitatem: Tum contra Societatem iniuriae factae fortis factus vindex; tum peccantis benignus, hic medicus, ne seuerus esset postea iudex; vt resipisceret et perpetratum corrigeret errorem. Ergo infirman immittit valetudinem Fonsecae; continuo stomachi, et capitis laborabat dolore; semper macilentus; exilis corpore (utinam et animo, non tanta esset ausus) [...].

Couvrir le vice de l'apparence de la vertu permit au novice d'atteindre la troisième probation. A cette étape du récit, qui évite de mentionner le « délai » sur lequel s'étaient accordés les supérieurs de Manuel de Fonseca, le narrateur exagère encore le pouvoir de la malice : seul Dieu pouvait le révéler pour éviter les pires ravages :

[...] Enim vero ni Dei Domini nostri in Societatis sibi dilectam diuina custodia occultam tam voracis ignis manifestet scintillam; equidem ingentes excitet flammas, non cito in Societate extinguendas [...].

Cette intervention supérieure relègue le supérieur provincial à un rang secondaire dans le conflit chilien. Si la première personne est affirmée et la prise de décision assumée dans l'explication du renvoi de Manuel de Fonseca de la Compagnie de Jésus, il ne s'agit plus que d'une action consécutive au dévoilement du secret du novice par le pouvoir divin. Surtout, la prééminence de l'acteur de la

révélation dirige l'attention sur celle-ci et non plus vers le fonctionnement interne de l'ordre religieux ayant permis d'accueillir et de dissimuler l'inavouable : *Impulit me coelatum impedimentum Societati maxime noxium*; et aliis de causis non iniqua sumpta accasio, vt e Societate dimitterem Patrem hunc.

De Torres Bollo dévide ensuite le fil des événements survenus à Santiago. Certes, l'empêchement de Manuel de Fonseca se trouve ici mentionné, mais pas plus explicité qu'ailleurs. Sa découverte, avec quelques autres circonstances aggravantes non plus précisées , amène à la décision de l'expulsion. Or, la sournoiserie et la capacité d'intrigue du personnage (« tam vafrum ingenium atque versatile nossem in versutiis »), désormais connues par le supérieur provincial, obligent à une double précaution : l'envoyer à Lima où lui annoncer son renvoi, le faire jurer, en présence des autres pères de la résidence, de se rendre à la capitale de la vice-royauté et lui en faire signer le serment écrit. Une telle procédure est rarissime : le déplacement est ordonné en vertu de « la sainte obéissance ».

Accompagné par un autre religieux, chargé du transport de la documentation et de la surveillance de Manuel de Fonseca, celui-ci s'embarque pour le Pérou. Mais il ouvre les lettres que porte son compagnon et découvre celle de sa démission. Avec la complicité du capitaine du navire, il fausse compagnie à sa vigie et rejoint la côte chilienne. Diego de Torres Bollo lance tous les pères à la recherche du fuyard mais celui-ci trouve refuge chez l'évêque de Santiago, Juan Espinosa, adversaire des jésuites. Le franciscain s'empresse d'apporter son soutien à Fonseca, suivi par l'Audience royale et l'ensemble de la ville.

Face à cette hostilité unanime, le supérieur provincial entame une série de démarches. Il présente à l'évêque le serment écrit, signé de la main de Fonseca et ordonné par « la sainte obéissance ». Or Espinosa ne bronche pas. Le supérieur tente alors de faire nommer un juge conservateur²⁰ : en vain, car il n'y aurait personne à Santiago pour assumer une telle fonction. Torres se tourne encore vers l'Audience royale pour notifier la supposée violation des privilèges de la

.

²⁰ En dernier recours, lorsqu'une corporation ecclésiastique considérait que ses prérogatives apostoliques n'étaient pas respectées, elle pouvait nommer un « juge conservateur », un juge délégué du Saint Siège. Cette magistrature a disparu du droit canonique.

Compagnie : le tribunal ne voit pas où est le préjudice et laisse sans suite cette requête. L'évêque déclare alors publiquement que Manuel de Fonseca n'appartient désormais plus à la Compagnie de Jésus : délié des règles de celle-ci, il ne lui doit plus aucune obéissance.

Diego de Torres Bollo ne se résigne cependant pas. Au contraire, il déclare l'apostasie de Manuel de Fonseca en bonne et due forme, publiquement, dans l'église jésuite de Santiago. Par conséquent, celui-ci, avec tous ses protecteurs, encourt l'excommunication.

Cette condamnation excite la haine contre la Compagnie de Jésus, suscitée par la position de celle-ci sur le service personnel des Indiens. Au lieu d'écarter Manuel de Fonseca des temples, l'évêque lui demande de prêcher et de dire la messe, en particulier les jours de fête. Une telle opportunité permet au Portugais de renforcer encore le soutien qu'il reçoit de la ville. Fort de cet appui, Manuel de Fonseca demeure à Santiago malgré l'ordre que lui envoie le vice-roi de rejoindre Lima.

Diego de Torres Bollo passe alors du récit à l'accusation : à l'apostasie d'un novice, s'ajoutent la désobéissance à la justice élémentaire due à la Compagnie, puis la désobéissance d'Espinosa aux lettres pontificales demandant aux évêques et archevêques de promouvoir les missions des jésuites²¹, et enfin la désobéissance des institutions de la ville et du royaume aux ordres du vice-roi. Au final, le supérieur provincial se retrouve seul contre tous qui s'obstinent contre tous les droits : naturel, canonique et royal.

Les accusations et le combat judiciaire de Diego de Torres Bollo n'étouffent pas le « grand incendie ». Au contraire, celui-ci fait rage et le supérieur provincial en appelle à l'autorité théologique des dominicains, des religieux de la Merci, des théologiens de Lima. Ces derniers valident la conclusion d'apostasie à laquelle était parvenu le jésuite et approuvent la menace d'excommunication contre les protecteurs de l' « apostat » : il revenait au supérieur provincial de disposer du cas Manuel de Fonseca, non pas à l'évêque.

_

²¹ Il s'agit des lettres apostoliques de Paul IV datées du 3 avril 1609.

Espinosa fait fi de cet avis. Au contraire, pour défendre l'individu qu'il considère innocent, le prélat interdit toute action, brandissant à son tour la menace de l'excommunication et de peines pécuniaires. C'est à ce point que le récit s'interrompt, suspendu aux péripéties futures que la lettre annuelle suivante exposera.

On le voit : malgré les considérations morales qui le ponctuent, le rapport, vif et alerte, qu'établit Diego de Torres Bollo invite à s'intéresser au déroulement du conflit, créé l'attente de son dénouement et n'amène pas à s'interroger sur les origines de toute cette agitation. Autrement dit, en bon narrateur, le supérieur provincial mène son lecteur là où il le veut.

Cette stratégie se renforce encore dans la conclusion, où le texte fait prendre au « tumulte » local une dimension plus universelle en comparant le scandale chilien avec l'opposition rencontrée par la Compagnie de Jésus en 1554 à Saragosse, lorsqu'il s'était agi d'y fonder un des premiers collèges de l'Assistance d'Espagne.

Rappelons brièvement cet épisode, un de ceux qui marquèrent l'« histoire complexe »²² de l'entrée de la Compagnie de Jésus dans les territoires péninsulaires de Charles Quint. Sous l'impulsion de Francisco de Borja, Antonio de Araoz et Miguel de Torres travaillèrent à l'établissement de jésuites à Saragosse à partir de 1547. Pour cette tâche qui s'avérait ardue, le grand prédicateur Francisco de Estrada y fut nommé provincial en 1554, à l'occasion de l'ouverture dans cette ville d'une première chapelle par ce nouvel ordre religieux. Si le vice-roi d'Aragon, Pedro Martínez de Luna, semblait plutôt favorable à l'implantation de la Compagnie de Jésus, tel n'était pas le cas de l'archevêque D. Hernando de Aragón, parent de Francisco de Borja. L'acquisition d'un terrain sur le territoire correspondant à une zone d'influence de l'ordre des Augustins y fut le prétexte immédiat à une opposition très rude aux jésuites, en particulier de l'archevêque qui prononça rapidement leur excommunication ainsi que celle de leurs partisans. Le

²² Marcel BATAILLON, *Les Jésuites dans l'Espagne du XVIe siècle*, éd. annotée et présentée par Pierre-Antoine FABRE, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 179.

conflit prit un tour public²³, bruyant et violent, et poussa les jésuites hors la ville en juillet 1557. La fin de ce conflit est bien connue: ils y revinrent, « triomphalement », avec le soutien entier de la princesse régente et jésuitesse²⁴ Jeanne d'Autriche.

La référence à cet épisode aragonais ²⁵ par Diego de Torres Bollo où la Compagnie de Jésus se heurte à une ville entière, mais que le pouvoir royal favorise, ne manque pas d'intérêt. En effet, parmi les « persécutions » qui forgent la mémoire de la Compagnie de Jésus et que ses membres transportent jusque dans ses lointaines missions, l'opposition de Saragosse est surtout celle de l'archevêque de Tolède, primat des Espagnes, le cardinal Siliceo qui fit de l'adoption des statuts de pureté de sang²⁶ un des obstacles à l'implantation de l'ordre d'Ignace en Castille. Certes, le nom de ce prélat est absent de la lettre annuelle de *Paraquaria* de 1614 mais il est implicite, au point où les récits jésuites postérieurs du cas Manuel de Fonseca le désigneront en toutes lettres.

²³ Dans le chapitre que Antonio ASTRAIN consacre à l'implantation à Saragosse dans son *Historia* de la Compañía de Jesús en la Asistencia de España, vol. 1, Madrid, Administración del Razón y Fe, 1912, p. 450-451, il rend compte, à partir de la correspondance contemporaine de la Compagnie, en particulier des placards imagés contre les jésuites : « [...] aparecieron en las esquinas unos papelones, en que estaban pintados los nuestros con sus nombres sobre la cabeza y unos diablos a los lados que los arrastraban entre llamas. A estas pinturas acompañaban letreros soeces e insultantes[...] ». Un des « tumultes » qui fit prendre la décision de sortir de la ville fut celui-ci : « [...] Nosotros hubimos de pasar por una parte que se dice el Coso, que es lo más público de la ciudad, y allí estaba un papelón tan cercado de gente, que pensé que estaban oyendo sermón, porque era junto al hospital. Dejan de mirar el papel, y encárase la gente en los vivos iñiguistas, y parescíamos toros en coso. A las dos de la tarde el mismo domingo se juntó un grande escuadrón de muchachos, chicos y grandes, con una banderilla de papel, en la cual se dice traer pintado un iñiguista y un demonio, y comienzan a apedrear nuestra casa, y a rasgar nuesta campanilla de la portería, y cierto, según la cosa está, esto sólo bastaba para hacerse un gran motín. No faltó quien fue dando voces al virrey que apedreaban los Padres de la Compañía, y vino con gran prisa él y otros muchos cabelleros, nuestros devotos, que a la sazón se hallaron en su posada. Ya se había huido el escuadrón, mas ya nos tienen por gente apedreada [...] ».

²⁴ Une biographie a été publiée sur cet aspect de cette princesse d'Autriche: Antonio VILLACORTA BAÑOS, *La jesuita: Juana de Austria*, Barcelona, Ariel, 2005. Parmi les rares articles scientifiques consacrées à cette régente, voir d'Esther JIMÉNEZ PABLO, « Jesuitas y corrientes espirituales en la corte de la princesa Juana (1554-1559) », *Campo y campesinos en la España moderna: culturas políticas en el mundo hispano*, coord. María José PÉREZ ÁLVAREZ et Alfredo MARTÍN GARCÍA, vol. 2, p. 2165-2174.

²⁵ Il est présenté par Javier BURRIEZA SÁNCHEZ au chapitre 2, « Establecimiento, fundación y oposición de la Compañía de Jesús en España (siglo XVI) », de l'ouvrage *Los jesuitas en España y en el mundo hispánico*, coord. Teófanes EGIDO, Madrid, Fundación Carolina-Centro de Estudios Hispánicos e Iberoamericanos-Marcial Pons Historia, 2004, p. 60.

²⁶ M. BATAILLON, *Les Jésuites...*, chap. IV « La question des nouveaux chrétiens, un embarras et une force », p. 235-287.

Avec cet éloignement dans le temps et dans l'espace à partir de la dimension scandaleuse du cas de Manuel de Fonseca, le récit de Diego de Torres Bollo s'oriente vers la dénonciation des évêques qui rejettent, tel l'archevêque Hernando de Aragón en 1554 ou l'évêque de Santiago du Chili en 1613, les privilèges apostoliques de la Compagnie de Jésus non pas vers la dimension conflictuelle, interne ou externe à l'ordre religieux, du statut ou de la présence des *conversos*.

Enfonçant le clou, Diego de Torres Bollo souligne encore que le « tumulte » chilien est plus difficile que l'européen à cause de sa durée et de l'unanimité de l'hostilité contre la Compagnie de Jésus. Cette caractéristique permet de glisser de la dénonciation à la célébration : le cas Manuel de Fonseca accroît l'héroïsme des jésuites qui ne cessent jamais leurs ministères face à l'adversité qu'ils espèrent toujours dépasser. Dans l'épreuve chilienne des débuts de *Paraquaria*, comme pour l'aragonaise de la moitié du XVIe siècle, le froid de la malice et de l'occulte n'éteint pas mais revigore encore la ferveur jésuite, comme si l'ordre réagissait naturellement à l'adversité suivant le lointain concept physique d'Aristote, l'antipéristase.

Ce récit de 1614 avance par la confrontation de forces opposées entre apostasie et orthodoxie, vérité et mensonge, malice et bonté, justice et injustice et tend à l'extrême la tension entre intériorité de l'ordre religieux et scandale public, au profit de celui-ci pour préserver celle-là. Peut-être s'agit-il d'une sorte de stratégie du supérieur provincial pour déplacer l'inquiétude politique provoquée par l'implantation de la Compagnie de Jésus dans le royaume du Chili la suppression du service personnel des Indiens et les ordonnances de Francisco de Alfaro, le martyre de trois religieux en 1612²⁷, les difficultés de la guerre défensive de Luis de Valdivia dans la conquête contre les Araucans vers un tapage occasionnel. Quoi qu'il en soit, l'épreuve du scandale²⁸, à partir d'un novice « apostat », offrait à Diego de Torres Bollo, hormis l'opportunité d'exprimer toute l'émotion indignée ressentie au cours de la difficile implantation de *Paraquaria*, celle de réaffirmer, à

²⁷ Le jésuite Alonso OVALLE se réfèrera à cet épisode dans *Histórica relación del Reyno de Chile i de las Misiones i Ministerios que exercita la Compañía de Jesús*, Rome, Francisco Cavallo, 1646, p. 286-294.

– *Atlante. Revue d'études romanes*, n°8, printemps 2018 –

²⁸ Damien de BLIC et Cyril LEMIEUX, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, n° 71, 2005), p. 9-38.

l'occasion de la transgression de Manuel de Fonseca, la force interne de son ordre religieux. Autrement dit, il s'agissait moins de déplorer un accident que de démontrer la maîtrise d'articulation de l'idéal intérieur et des contraintes publiques de la Compagnie de Jésus²⁹.

Nicolas du Toiet: *Historia Provinciae Paraquariae Societatis Jesv³⁰*, Liège, 1673.

Le récit écrit par le jésuite flamand Nicolas du Toict sur les événements chiliens des débuts de *Paraquaria* diffère de celui de 1614.

Tout d'abord, il ne fait que mentionner le cas Manuel de Fonseca dont le nom n'apparaît qu'à une seule reprise dans son ouvrage. Les nombreuses « vexations » infligées à Santiago à la Compagnie de Jésus à la double dimension, car « publiquement et en privé » 31 se trouvent pleinement intégrées au temps de l'action menée par Luis de Valdivia contre la guerre « offensive » 32 et contre le service personnel des Indiens.

Quant aux lignes qu'il consacre à ce scandale et qu'il minore donc Nicolas du Toict rend compte brièvement de la décision d'expulser « un jésuite professeur de théologie » depuis Lima, de la manière de ce dernier de fausser compagnie au prêtre qui faisait le voyage avec lui, de la rupture du serment d'aller jusqu'à la capitale de la vice-royauté moment du récit où apparaît le terme « apostat ». Il ne mentionne qu'hâtivement la « désobéissance » de l'évêque et celle de l'Audience

– Atlante. Revue d'études romanes, n°8, printemps 2018 –

_

²⁹ Éric de DAMPIERRE, «Thèmes pour l'étude du scandale », Annales. Économies, sociétés, civilisations, IX (3), 1954, p. 328-336.

³⁰ À cause de la perte du manuscrit de Juan Pastor, contemporain du texte de Diego de Rosales, et qui aurait dû constituer la première histoire du Paraguay jésuite, cette *Historia Provinciae Paraquariae* devint la première de celles établies par les écrivains de la Compagnie sur la célèbre vigne du Seigneur des Indes méridionales.

³¹ Le titre exact de ce passage est « *Societatis privatim publiceque vexitur* » dans Nicolas du TOICT, *Historia Provinciae Paraquariae Societatis Jesv*, Liège, Jean Matthias Hovius, p. 117.

³² Parmi les travaux sur la « guerre défensive », voir : Paolo BROGGIO, « I gesuiti come mediatori nella Guerra d'Arauco: il padre Luis de Valdivia e il sistema dei parlamentos de indios (XVII secolo) », Archivum Historicum Societatis Iesu, n°147, 2005, p. 33-89; José Manuel DÍAZ BLANCO, 'Razón de Estado y Buen Gobierno'. La Guerra Defensiva y el imperialismo español en tiempos de Felipe III, Séville, Universidad de Sevilla, 2010; José Manuel ZAVALA, « Origen y particularidades de los parlamentos hispano-mapuches coloniales: entre la tradición europea de tratados y las formas de negociación indígenas » in : David González Cruz (ed.). Pueblos indígenas y extranjeros en la Monarquía Hispánica: la imagen del otro en tiempos de guerra (siglos XVI-XIX), Madrid, Sílex, 2011, p. 303-316

royale. Il ne détaille pas les procédures engagées par le fondateur de *Paraquaria* même s'il souligne la négativité des autorités ecclésiastiques et politiques locales. Au final, il ramasse l'ensemble des obstacles à l'action jésuite dans l'opposition au père Luis de Valdivia : sed Valdivia adhibebat sontantiam, otiosorum hominum probris, calumnis & comminationibus imperterritam³³.

Le texte ne déclare pas la « nation » de Manuel de Fonseca. Il n'était peut-être pas bon de faire figurer le mot « portugais » et, partant, l'origine de quelques-uns des pères fondateurs de *Paraquaria* à cause de l'histoire des dégâts perpétrés par les *malocas* obligeant les jésuites paraguayens à défendre les réductions des voisins esclavagistes et belliqueux, surtout après la séparation abrupte du Portugal de l'Espagne et les nombreux conflits frontaliers entre le Brésil et le Paraguay³⁴. Toujours en lien avec le contexte immédiat dans lequel écrivait Nicolas du Toict, on peut s'interroger sur le fait que son texte glisse très vite sur l'attitude de l'évêque du Chili dont ni l'ordre religieux ni le nom ne sont précisés. Il est certain que la Compagnie de Jésus sort du long et retentissant conflit avec l'évêque d'Asunción, Bernardino de Cárdenas, et qu'il est prudent de ne pas s'appesantir sur l'opposition, devenue récurrente en *Paraquaria*, entre prélats franciscains et pères jésuites.

Ce qui attire l'attention dans ce texte n'est pas tant la reprise de la comparaison avec l'épisode de Saragosse que faisait Diego de Torres Bollo que l'ajout à celle-ci de la référence explicite à l'archevêque Siliceo. Précisons qu'aucun élément du texte de Nicolas Du Toict ne renvoie, en aucune manière, à l'origine judéoconverse de Fonseca. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : la mise en présence, dans un même récit, de la figure d'un primat des Espagnes inflexible sur les statuts de pureté de sang et d'un lointain novice apostat, ne constitue-t-elle pas le retour d'une intimité (ce qui est plus intérieur que l'intérieur lui-même) ? — celle de la vérité sur l'empêchement de Manuel de Fonseca que le scandale avait voilée.

.

³³ N. DU TOICT, *Historia Provincie Paraguariae Societatis Jesv...*, p. 118.

³⁴ Rafael VALLADARES RAMÍREZ, « Los conflictos luso-españoles en torno a Brasil bajo Carlos II (1668-1700) in : *El Tratado de Tordesillas y su época*, coord. Luis Antonio RIBOT, Adolfo CARRASCO MARTÍNEZ, Luis Adao DA FONSEXA, Madrid, Junta de Castilla y León, 1995, vol. 3, p. 1465-1476.

Pedro Lozano, Historia de la Compañía de Jesús en la Provincia del Paraguay³⁵, Madrid, 1755.

À plus d'un siècle de distance, et plus clairement encore que ne le faisait Nicolas du Toict, Pedro Lozano inscrit le cas de Manuel de Fonseca dans le cadre de l'action de Luis de Valdivia au Chili. Le chapitre intitulé « Crece la furia de la persecución por los fraudes de un Apóstata de la Compañía, sin que desista el Padre Valdivia, y los demás jesuitas de promover la gloria de Dios, y bien espiritual de los próximos » fait suite à celui appelé « Diligencias del Padre Valdivia, para reparar las resultas de la muerte de los Padres ; y cruel persecución, que movió el Infierno en el Reyno de Chile contra el siervo de Dios, y contra los demás de la Compañía »

Le récit démarre sur des considérations générales, d'ordre moral, ayant trait à la reconnaissance. D'entrée de jeu, les oppositions entre les « dettes » et la « gratitude », les « bienfaits » et les « affronts », « l'offensé » et « l'offenseur » construisent la culpabilité de l'individu dont il sera question. Dans le même mouvement, le texte en appelle à la référence supérieure du lien entre l'enfant et sa mère et, par contraste, à la monstruosité de celui qui n'honore pas sa génitrice, à la métaphore de l'intimité familiale. Le cas présenté correspondrait à la figure majeure de la malignité : un mauvais fils se retourne contre celle qui l'a conçu et à qui il doit tout.

C'est donc un être exécrable que Pedro Lozano présente : este aborto, antes que hijo, fue Manuel de Fonseca. Les termes « portugais » et « nation » caractérisent immédiatement un personnage et introduisent au récit de l'ambition et de la cupidité.

Ainsi, selon ce texte du XVIIIe siècle, Manuel de Fonseca, lecteur en théologie ayant pris goût au public, s'était éloigné de l'humilité jésuite. Il lui coûtait de mener une activité intellectuelle et de vivre dans l'abnégation exigée par son ordre religieux. Au contraire, les corrections, admonestations paternelles et secrètes, pénitences pour le ramener à l'humilité provoquèrent son dépit. Selon Lozano, ce

-

³⁵ Pedro LOZANO, *Historia de la Compañía de Jesús en la Provincia del Paraguay*, Madrid, imprenta de la viuda de Manuel Fernández, 1755, cap. XV, p. 549-558.

fut Fonseca qui décida de quitter la Compagnie de Jésus pour un retour en terre d'Égypte (volverse a las ollas de Egypto). Son attirance pour les « choses du siècle » constitua la « cause véritable de ses malheurs ». Quant à l'étendue de l'agitation qu'il provoqua, elle était à la mesure de son intelligence et de son esprit, capable d'oblitérer l'origine véritable de sa dissidence, à savoir son appétence des biens. La Compagnie de Jésus, confrontée à la « pourriture » d'un de ses membres, n'avait eu d'autre choix que celui de trancher dans le vif.

L'organisation de l'expulsion de Manuel de Fonseca est racontée par Lozano avec quelques détails inédits par rapport aux textes de Diego de Torres Bollo et Nicolas du Toict: surtout, elle n'aurait été définitive qu'après la décision du procureur de la province du Pérou à Rome, Cristóbal de Ovando. En tout état de cause, le novice s'était engagé, par serment écrit et signé de sa main, à ne jamais revenir au Chili sous peine d'être saisi et châtié par la Compagnie de Jésus pour « apostasie » reléguée à un plan secondaire dans cette narration par rapport à la lettre annuelle de 1614.

Pedro Lozano rend compte brièvement du scandale chilien. Contrairement à Nicolas du Toict, il détaille la défense de Manuel de Fonseca par l'évêque Juan Pérez de Espinosa et les démarches menées par le supérieur provincial pour faire valoir la justice. Il s'attache aussi à décrire l'attitude des pouvoirs civils, en particulier des ministres et du président de l'Audience royale loin de l'émotion de Diego de Torres Bollo et à partir d'un corpus documentaire plus ample que celui de Nicolas du Toict. Cet intérêt très particulier pour l'attitude des autorités politiques a sans doute à voir avec la distance qui se creuse entre celles-ci et les jésuites paraguayens au milieu du XVIIIème siècle, entre deux guerres locales et peu d'années avant l'expulsion ordonnée par Charles III de Bourbon. Aussi le texte de Pedro Lozano, qui recourt à des références bibliographiques et des citations nombreuses³⁶, décrit-il Manuel de Fonseca à partir d'un talent particulier à celui-

³⁶ La première référence bibliographique est vague

– *Atlante. Revue d'études romanes*, n°8, printemps 2018 –

il s'agit du Parecer contra Fonseca écrit par Gabriel Sánchez de Ojeda et que nous n'avons pu localisé. Elle est surtout quelque peu imprudente car cet « avocat de renom », selon Lozano, a été poursuivi par l'Inquisition suite pour outrage au Saint Office qui l'a finalement châtié par un bannissement d'une année du Tucumán TORIBIO MEDINA, Historia del tribunal del Santo Oficio de la Inquisición en Chile, Santiago de Chile,

ci : la manipulation des opinions, la sustentation de « la haine » de la Compagnie de Jésus — qui l'aurait exclu à cause de son désaccord avec les mesures prônées et mises en application par Luis de Valdivia dans le royaume austral.

Dans sa conclusion sur le cas Fonseca, tels ses prédécesseurs Lozano compare la situation chilienne à la résistance de Saragosse et à l'opposition du cardinal Siliceo. Il n'est pas question des statuts de pureté de sang mais de la pénibilité de l'épreuve du scandale subie par la Compagnie de Jésus (et qui la grandit encore) :

[...] se tiene por cosa averiguada, no fue inferior, o menos fecunda de trabajos, y tribulaciones esta persecucion del Reyno de Chile, que las primitivas de Zaragoza, y del Cardenal Siliceo, permitiéndolo altamente la Divina Providencia, para que campeasse más la virtud de los perseguidos [...]³⁷.

On le voit : la question interne à l'ordre jésuite de l'expulsion de Manuel de Fonseca disparaît. Et, à quelques dix années avant le décret d'expulsion de Charles III, dans « l'épreuve du scandale » pèse désormais considérablement le premier terme, dans toute sa dimension sociale et politique. L'ordre ignacien en est à resserrer les rangs face aux oppositions grandissantes des autorités épiscopales et des autorités civiles, à faire bloc en se défendant des différentes formes et manières de « calomnie », épreuve divine que la rhétorique jésuite paraguayenne évoque avec toujours plus d'emphase :

[...] [los perseguidos], a golpes tan duros, correspondieron siempre con obras constantes de mansedumbre humilde, de modestia sufrida, de amor a los próximos, y de zelo de la gloria de Dios, portándose, como si fueran

Fondo Histórico y Bibliográfico J. Toribio Medina, Partie I, chap. 17. La seconde référence concerne le chroniqueur officiel des Indes, Gil González Dávila, et son *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias occidentales* (Madrid, Digo Díaz de la Carrera, 1649-1655). Au tome II, fol. 82, celui-ci expose en quelques lignes que l'évêque Espinosa a quitté le Chili sans autorisation papale ou royale et qu'il s'est permis des fondations en Espagne avec des biens appartenant à l'évêché austral Juan de Solórzano Pereira évoque d'ailleurs la doctrine juridique qui en permit l'annulation dans sa *Política indiana* (Madrid, Diego Díaz de la Carrera, 1647), livre IV, chap. 11, n. 41. Enfin, la troisième référence bibliographique est le *Gobierno eclesiástico pacífico, y unión de los dos cuchillos, pontífico y regio* dont l'auteur, Gaspar de Villaroel, succèda finalement à Espinosa dans le difficiel et conflictif évêché de Santiago de Chili, 2 vols., Madrid, Domingo García-Morràs, 1656-1657, Partie II, question 17, art. 2, num. 7.

³⁷ P. LOZANO, *Historia de la Compañía de Jesús...*, Livre VII, chap. XV, § 11, p. 553.

otros los que padecían y empeñandose sólo, en que las iras que pedían en leyes del mundo sus perseguidores, se consagrassen al exterminio del imperio de Satanás, de quien únicamente querían quedar vencedores [...]³⁸.

Lozano termine son récit du scandale du novice portugais des premiers temps de *Paraquaria* en identifiant les tribulations des jésuites avec celles de l'apôtre Saint Paul référence indépassable dont il cite un verset de l'Épître aux Romains : *Qui nous séparera de l'amour du Christ*?³⁹. Si, au moment des faits, une « injustice » fut commise en n'établissant pas la culpabilité de Manuel de Fonseca, appuyée par une opinion unanimement adverse à la Compagnie de Jésus dans le royaume du Chili, la construction narrative et historiographique compense cet échec par la cause suprême et infinie de Dieu.

Conclusion

La dialectique de l'intime et du scandale ramène indéfectiblement à la frontière entre ad intra et ad extra conceptualisée par Michel de Certeau⁴⁰. L'observer, à partir d'un cas mineur et lointain de dissimulation et dévoilement en Paraquaria et de ses mises en récit à diverses étapes du siècle et demi d'existence de cette province, permet de vérifier que l'intériorité jésuite se construisait au gré de l'évaluation des circonstances et des enjeux de pouvoir loin d'une sorte d'espace secret, décrété et délimité pour toujours.

Sans doute le fracas public, outil éminemment social et politique, permit-il de faire diversion et de brouiller la possibilité de pénétrer l'espace interne que la hiérarchie provinciale et romaine entendait préserver. Mais si l'« incendie » du cas Manuel de Fonseca, comme d'autres en *Paraquaria*, put créer un écran de fumée protecteur, cela importe peu. L'enjeu de la contradiction entre l'intime et le scandale, entre la glace et les flammes, était la capacité de cet ordre religieux à

_

³⁸ P. LOZANO, *Historia de la Compañía de Jesús...*, L. VII, chap. XV, p. 553-554.

³⁹ Épître aux Romains, 8-35.

⁴⁰ Michel de CERTEAU, « Histoire des jésuites », in : Le Lieu de l'autre. Histoire religieuse et mystique, Paris, Seuil, 2005, p.155-194.

poser, selon les situations qu'il devait appréhender, la frontière entre lui et la société où il s'implantait d'où mener son combat pour la plus grande gloire de Dieu.